



11 novembre 2021

(21-8561)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**PRESCRIPTION DE L'INDE CONCERNANT LE CERTIFICAT ATTESTANT QUE
LES PRODUITS SONT NON GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS ET SANS
OGM – PRÉOCCUPATION COMMERCIALE SPÉCIFIQUE N° 501**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

La communication ci-après, reçue le 8 novembre 2021, constitue la déclaration faite par les États-Unis d'Amérique à la réunion du Comité SPS de l'OMC des 3-5 novembre 2021 et est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

-
1. Les États-Unis soulèvent à nouveau leurs préoccupations au sujet de la mesure de l'Inde, notifiée le 2 septembre 2020 dans le document [G/TBT/N/IND/168](#), prescrivant que certains produits agricoles importés en Inde doivent être accompagnés d'un certificat attestant que les produits sont non génétiquement modifiés et sans OGM.
 2. Les États-Unis ont précédemment soulevé cette question aux réunions du Comité SPS de novembre 2020, de mars 2021 et de juillet 2021 et leurs préoccupations sont consignées dans les documents [G/SPS/GEN/1865](#), [G/SPS/GEN/1901](#) et [G/SPS/GEN/1940](#).
 3. En outre, depuis janvier 2021, les États-Unis ont demandé une coopération avec l'Autorité de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et des normes alimentaires de l'Inde (FSSAI) et n'ont pas reçu de réponse à ce jour.
 4. Nous demandons une nouvelle fois à l'Inde d'envisager le retrait de cette mesure ou de mettre en place d'autres approches qui soient moins restrictives pour le commerce. L'Inde n'a pas fourni de justification scientifique ni d'évaluation des risques pour étayer cette mesure malgré de nombreuses demandes émanant de multiples partenaires commerciaux.
-